

Concours d'accès en 3^{ème} année
Programme Grande Ecole
Session de Juillet 2015
Epreuve de Comptabilité Générale & Analytique
Durée : 3 heures

Partie I : Etude de cas (10 points)

L'entreprise « SODEC », au capital de 900 000 DH, fabrique et commercialise, entre autres, des cassettes vidéo de 120 mn (CCD) et 180 mn (CLD). Elle tient une comptabilité analytique d'exploitation et détermine ses coûts et résultats analytiques mensuellement.

Son processus de fabrication est le suivant :

La matière plastique entre dans l'atelier « moulage » où elle est moulée pour donner la forme de la cassette appelée « cadre ». Au niveau de cet atelier, on obtient un déchet représentant 2% du poids de la matière utilisée qui est vendu à une entreprise voisine à 5 DH le Kg.

Les « cadres » obtenus passent, sans stockage, à l'atelier « montage » où on leur associe la bande magnétique pour obtenir les deux types de cassettes. Celles-ci passent directement dans l'atelier « conditionnement » qui assure la mise en pochette.

Les cassettes emballées sont stockées avant d'être vendues ainsi qu'une partie des pochettes vides.

Pour le mois de Mai N, vous disposez des renseignements suivants :

A/ Tableau de répartition des charges indirectes :

Eléments	Total	Entretien	Transport	Approvisionnement	Moulage	Montage	Conditionnement	Distribution
Charge par nature	?	17 300	6 600	10 000	21 800	25 600	2970	?
Charges Supplémentaires	?	5%	10%	10%	20%	20%	20%	15%
Répartition Entretien		-	10%	40%	10%	10%	5%	25%
Répartition Transport		20%	-	20%	20%	20%	10%	10%
Nature d'U.O				100 DH d'achats	Heure machine	Heure machine	1 cassette obtenue	100 DH C.A(1)
Nombre d'U.O				?	26 000	18 000 (2)	?	?

- (1) : Chiffre d'affaire réalisé sur les cassettes et les pochettes vides.
- (2) : Dont 10 800 heures pour les cassettes CCD.
- NB : les charges par nature (à l'exception des achats, des variations de stocks et de la main d'œuvre directe) s'élèvent à 99 000 DH pour le mois de Mai N.

- Il faut tenir compte :
 - D'une dotation mensuelle aux amortissements des frais préliminaires de 1710 DH ;
 - De l'intérêt du capital au taux de 12% l'an ;
 - De la rémunération mensuelle de l'exploitant de 5 000 DH.

B/ Etat et mouvement des stocks au cours de la période :

Elément	Stocks au 01/05/N	Entrées	Sorties	Stocks au 31/05/N
Plastique	800 Kg pour 9 180 DH	2 200 Kg à 7,5 Dh le kg	2 800 Kg	195 KG
Bande magnétique	1 200 m à 21,10 DH le mètre	4 800 m à 20 DH le mètre	5 960 m dont 3460 m pour les cassettes CCD	40 mètres
Pochettes vides	8000 unités pour 42 600 DH	62 000 unités à 2,50 DH l'une	7 000 unités utilisées et 60 000 unités vendues	2 900 unités
Cadres	Néant	7 000 unités	7 000 unités	Néant
Cassettes vidéo CCD	200 unités à 32,52 DH l'une	5 000 unités	4 700 unités	510 unités
Cassettes vidéo CLD	500 unités à 60 DH l'une	2 000 unités	2 200 unités	290 unités
Encours atelier « Montage » : -Cassettes CCD -Cassettes CLD	Néant 13 500 DH	- -	- -	33 930 DH Néant
Encours atelier « conditionnement » : -Cassettes CCD -Cassettes CLD	14 000 DH Néant	- -	- -	Néant 9 650 DH

C/ Main d'œuvre directe :

- Atelier « Moulage » : 1 200 heures à 10 DH l'heure ;
- Atelier « Montage » : 3 126 heures dont 1 042 heures pour les cassettes vidéo CCD) ;
- Atelier « Conditionnement » : 624 heures à 15 DH l'heure dont 416 heures pour les cassettes vidéo CLD.

D/ Ventes du mois :

- Cassettes vidéo CCD : 4 700 unités à 45 DH l'unité ;
- Cassettes vidéo CLD : 2 200 unités à 67,50 DH l'unité ;
- Pochettes vides : 60 000 unités à 5 DH l'unité.

TRAVAIL A FAIRE :

1. Déterminer le montant des charges indirectes incorporables autres que les charges supplétives. En déduire le montant de la section « distribution ».
2. Compléter le tableau de répartition des charges indirectes jusqu'au calcul des unités d'œuvre.
3. Présenter sous forme de tableaux tous les calculs nécessaires pour obtenir le résultat analytique des 2 types de cassettes et des pochettes commercialisées.

Partie II : QCM - Répondez en cochant la réponse juste ou en remplissant la case indiquée. (10 points)

Q1- Au regard de la loi, la comptabilité analytique est ?

- a) Obligatoire
- b) Obligatoire seulement pour les sociétés cotées
- c) Facultative

Q2- Si le SI est de 10 unités à 1100 Dh et les entrées de la période de 290 unités à 965,52 Dh quelle sera la valorisation de 150 unités sorties par la méthode LIFO ?

- a) 145500
- b) 144828
- c) 146172

Q3- La méthode FIFO est :

- a) une méthode de valorisation des SORTIES de stock ?
- b) une méthode de valorisation des ENTREES de stock ?
- c) une méthode de valorisation des ENTREES et des SORTIES de stock ?

Q4- Comment on calcule le coefficient d'imputation rationnelle (CIR) :

- a) Niveau réel d'activité / Niveau normal d'activité
- b) Niveau normal d'activité / Niveau réel d'activité
- c) Niveau prévisionnel d'activité / Niveau prévisionnel

Q5-Répondez par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :

Affirmations	Vrai	Faux
La comptabilité analytique est uniforme quelle que soit l'activité de l'entreprise		
Les entrées en stock des matières premières, des marchandises et des approvisionnements s'évaluent au coût moyen pondéré de la période précédente		
L'évaluation des en-cours intervient au niveau du calcul du coût de production		
Les sous-produits constituent une charge pour l'entreprise		
Les écarts de conversion - passif représentent des gains de change latent		
Les titres de participations constituent des immobilisations acquises pour spéculer dans le court terme		

Q6- Les principes comptables retenus par la législation Marocaine sont au nombre de :

- a) Six
- b) Sept
- c) Huit

Q7- Pour un bien non amortissable, la perte de valeur est constatée par une :

- a) Provision pour charge
- b) Provision réglementée
- c) Provision pour dépréciation

Q8- Les provisions sont constatées en comptabilité en application :

- a) Du principe de clarté
- b) Du principe du coût historique
- c) Du principe de prudence

Q9- Cochez pour chaque situation la bonne imputation à effectuer en fin d'exercice tout en indiquant le montant à régulariser :

Eléments	Charges constatées D'avance	Charges à payer	Produits constatée D'avance	Produits à recevoir
Le 1 ^{er} novembre N, l'entreprise a payé une prime d'assurance annuelle de 45000.				
Dans les stocks figure un lot de marchandises de 11374 HT dont la facture n'est pas encore parvenue.				
L'entreprise a reçu, le 1 ^{er} décembre N la somme de 30000 Dh relative à un loyer trimestriel. Ce loyer est comptabilisé				
Un fournisseur a promis de nous accorder une ristourne de 2500. La pièce justificative n'est pas encore parvenue.				

Q10- Etat des créances douteuses au 31/12/14 : (Taux de TVA : 20%)

Clients	Créances (TTC)	Provisions au 31/12/13	Règlements TTC en 2014	Situation au 31/12/2014
Tamouda SA	78.000	30%	18.000	Versement pour solde. Porter la provision à 70% du solde.
Lexus sarl	39.000	25%	3.000	
M. Safrioui	9.000	25%	1.500	porter la provision à 20% du solde.
M. Tahiri	12.360	-	-	Nouveau client douteux on espère encaisser 45%.

Remplir le tableau suivant selon la situation de chaque client au 31/12/2014 ?

Client	Pertes Certaines	Dotations de l'exercice 2014	Reprises de l'exercice 2014
Tamouda			
Lexus			
M. Safrioui			
M. Tahiri			